

*École élémentaire de Fauverney  
Place de la Mairie  
21110 Fauverney  
03.80.39.00.31*

à *Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Monsieur le Maire de Fauverney  
La commission scolaire*  
Aux *Parents d'élèves élus*  
Aux *Enseignants*

### **CR du CONSEIL D'ECOLE du 05 NOVEMBRE 2019**

Présents : M Bigeard, M Brigatti, Mmes Atwood et Geoffroy pour la commune  
Mmes Gendre, Richelet, Bruschera, parents d'élèves élus  
Mme Van Bergen, M Mangin et M Roy, enseignants

Excusés : Ms Bonin, Dereclenne, Bourgeat, Mme Machado

#### ➤ **Présentation du nouveau conseil**

Monsieur Roy souhaite la bienvenue aux nouveaux parents d'élèves élus.

Un point est fait sur les titulaires et les suppléants :

Titulaires : Mmes Michelet, Bruschera et M Bourgeat

Suppléante : Mmes Machado et Gendre

(Il a deux suppléants car 5 personnes se sont présentées pour les élections des parents d'élèves).

Les attributions et le fonctionnement du conseil d'école sont commentés et précisés. Monsieur Roy rappelle aux parents d'élèves qu'ils ont la possibilité, les semaines qui précèdent un conseil d'école, de tenir une réunion préparatoire ouverte à l'ensemble des parents et qu'à cet effet, la commune doit leur permettre d'avoir un lieu où tenir cette réunion. Les prochains conseils sont programmés : **le 18 février 2020 et le 16 juin 2020**

Monsieur Roy informe le conseil du congé maternité de Madame Thomas depuis la rentrée des vacances de la Toussaint jusqu'aux vacances de février. Celle-ci est remplacée par madame Fourniol pour la durée de son congé. Le ménage des écoles est quant à lui confié à Madame Denisot pour cette même période.

#### ➤ **Bilan de la coopérative scolaire**

Monsieur Roy présente le bilan de la coopérative scolaire.

Les comptes sont semblables à ceux d'un début d'année. Le matériel pédagogique récemment acquis est présenté. L'équipe pédagogique remercie la commune pour la subvention annuelle 2019 qui a permis de financer les transports des sorties scolaires de fin d'année.

Le bilan de la fête de l'école est de l'ordre de 500€, encore en diminution par rapport aux années précédentes, on peut s'interroger sur les modalités et la pertinence de cette manifestation qui demande un gros investissement en terme de temps à l'équipe pédagogique et aux parents bénévoles pour tenir les stands de la kermesse.

Monsieur Roy soumet au conseil d'école le bilan de la coopérative pour validation. Il apporte quelques précisions sur le fonctionnement propre des coopératives scolaires :

**Circulaire n° 2008-095 du 23 juillet 2008 relative à la coopérative scolaire**  
**Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association**

*la coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE. La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable. L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui lui sont affiliées, en dehors des fautes lourdes et intentionnelles ou des infractions dont se seraient rendus responsables les mandataires (représentants adultes) des coopératives scolaires.*

*En contrepartie, elle exige du mandataire, de respecter les obligations que lui impose la délégation de pouvoirs qu'il reçoit de l'association départementale : respect des statuts, versement de la cotisation, transmission du compte rendu d'activités, du bilan financier de la coopérative....*

*Elle est contrôlée par l'OCCE, ce qui lui apporte des garanties de gestion.*

Le compte rendu financier est validé à l'unanimité.

➤ **Effectifs de la rentrée**

***Pour cette rentrée 2019, la répartition est la suivante :***

	<b><i>PS</i></b>	<b><i>MS</i></b>	<b><i>GS</i></b>	
<b>Classe de M Mangin</b>	7	7	9	23
	<b><i>CP</i></b>	<b><i>CE1</i></b>		
<b>Classe de Mme Van Bergen</b>	10	10		20
	<b><i>CE2</i></b>	<b><i>CM1</i></b>	<b><i>CM2</i></b>	
<b>Classe de M Roy</b>	4	7	7	18
			<b>Total</b>	
			<b>61</b>	

La répartition des élèves a permis de maintenir l'organisation pédagogique de l'école. Les effectifs sont stables (+2). Comme chaque année, il faut être vigilant et mobilisé pour pérenniser notre école. Les enfants nés en 2017 à Fauverney et susceptibles d'être inscrits en PS à la rentrée 2020 sont au nombre de 9.

### ➤ **Présentation PPMS et Validation**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est présenté au conseil. Les deux axes principaux sont évoqués : le PPMS RM (risques majeurs) et le PPMS AI (attentat – intrusion). Pour chacun de ces aspects, des exercices sont menés ainsi que des exercices « alerte incendie ». Une copie des documents a été adressée à la commune et aux services académiques. En ce qui concerne la sécurité, des référents « gendarmerie » sont nommés pour chaque école. Pour Fauverney, ces derniers sont basés à la gendarmerie de Genlis.

Adj CARDINALI Loïc 06.86.68.11.43  
[loic.cardinali@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:loic.cardinali@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Gendarme Mélanie DEHAN  
[melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:melanie.dehan@gendarmerie.interieur.gouv.fr)  
Gendarme BARRET Mickaël 07 77 68 72 14  
[mickael.barret@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:mickael.barret@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Un exercice « confinement » sera réalisé au cours de la seconde période (novembre/décembre) dans les deux écoles.

Dans le cadre de l'APS (apprendre à porter secours) les enfants sont sensibilisés aux gestes d'urgence dès la maternelle et ces notions sont approfondies tout au long de leur parcours scolaire.

### ➤ **Règlement scolaire**

Le règlement scolaire a été mis à jour pour se conformer au nouveau règlement départemental puis validé. Un paragraphe a été ajouté concernant l'usage des téléphones mobiles à l'école ainsi que les sanctions pouvant être prises. Un exemplaire sera attaché au présent compte-rendu et disponible sur demande des parents. Le conseil d'école valide le règlement scolaire pour l'année 2019-2020.

### ➤ **Les évaluations nationales**

Cette année, les élèves de CP et de CE1 ont été soumis à des évaluations nationales en français et en mathématiques (dispositif mis en place lors de l'année scolaire 2018-2019). Les résultats sont en cours d'analyse par les équipes pédagogiques de chaque école et seront transmis aux parents. Un autre point sera fait courant février pour les élèves de CP. Ces évaluations mettent à jour les compétences déjà maîtrisées et celles qu'il est nécessaire de développer et renforcer. Le point d'étape permet d'apprécier la progression des élèves, dans certains domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

Ce dispositif se veut un outil au service de l'enseignant afin qu'il puisse disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser son action pédagogique en conséquence. Il doit lui permettre de compléter les informations qu'il a recueillies sur chacun de ses élèves à travers la synthèse des acquis.

## ➤ Aménagement et équipements des écoles

### Équipements :

Le projet ENIR s'est concrétisé par l'arrivée de l'ensemble du nouveau matériel dès la rentrée de septembre. Ce matériel est présenté lors de ce conseil : Ipads, surfaces, tableau numérique, ordinateurs portable pour piloter les TBI, borne wi-fi et maintenance. Ces outils ont été rapidement mis en service dans les classes et s'avèrent très performants. L'équipe pédagogique renouvelle ses remerciements à monsieur le Maire et l'ensemble de ses conseillers pour l'intérêt constant qu'ils portent à l'école et leur désir d'offrir à celle-ci des conditions de travail excellentes.

Des manuels de mathématiques ont été renouvelés pour les classes de CE2, CM1 et CM2 afin de répondre aux évolutions des programmes, ce qui avait été fait l'an passé pour les livres d'étude de la langue.

### **Travaux effectués**

#### Au primaire :

- réparation de la porte de la classe de Madame Van Bergen
- réparation de quelques chaises
- mise à hauteur de tables et de chaises
- entretien régulier de la cour de récréation

#### A la maternelle :

- Réparation des toilettes
- Sécurisation du portail et grillage
- 

Le poste audio de la maternelle est hors d'usage. Monsieur Mangin demande à Monsieur Bigeard si il peut être remplacé par un matériel équivalent. Monsieur le Maire donne son accord. Une recherche de devis sera effectuée.

### **Pas de travaux à prévoir pour le moment**

**Nouvelle école :** Monsieur le Maire fait le point sur l'évolution des travaux : la maçonnerie devrait être achevée courant début décembre pour laisser place à la pose de la charpente puis de la toiture pour une mise hors d'eau début janvier. Les délais sont respectés, seules les conditions climatiques ne sont pas prévisibles. La livraison devrait se faire durant l'été pour une rentrée des classes en septembre 2020.

Aux questions concernant les modalités de déménagement, de déplacement de la structure de jeu de la maternelle et au mobilier (tables/chaises), Monsieur le Maire ne peut s'engager sur des décisions qui incomberont au nouveau conseil municipal élu d'ici là. Ces questions seront donc à l'ordre du jour du 3ème conseil d'école.

Monsieur Bigeard précise que dans le budget global de la construction de l'école, il y a un volet conséquent alloué aux meubles de rangement et toutes sortes d'équipements pour les enfants.

➤ **APC et aides aux devoirs**

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles. Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. **Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous** et nécessitent l'accord des parents concernés. Les APC ont repris tous les lundis soirs de 16h30 à 17h30. Elles sont basées essentiellement sur l'ensemble des compétences attendues en lecture. Pour la période allant jusqu'à Noël, 5 élèves en bénéficient.

L'aide aux devoirs est proposée dans le cadre des IAPE :

*(Décret n°90-807 du 11 septembre 1990 instituant une indemnité pour activités péri-éducatives en faveur des personnels enseignants des écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spéciale et des personnels d'éducation)*

Selon l'enveloppe budgétaire ministérielle, un certain nombre d'heures sont affectées aux enseignants volontaires pour encadrer des élèves en dehors des heures de cours. Elles correspondent à des activités qui contribuent à la mise en œuvre des politiques interministérielles comme l'aide aux devoirs.

Monsieur Mangin assurera cette aide aux devoirs les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 jusqu'à Noël, pour deux groupes d'enfants répartis selon leur niveau de classe : le mardi, 7 CP-CE1 / le jeudi, 7 CE2-CM.

Monsieur Mangin a fait une demande d'IAPE pour l'année 2020 afin de poursuivre ce dispositif au sein de l'école, sous réserve d'acceptation.

➤ **sorties programmées**

Quelques sorties sont déjà programmées :

Spectacle de Fin d'année : Monsieur Bigeard informe le conseil que la commune renouvelle sa subvention pour le spectacle de Noël ainsi que l'organisation d'un goûter avant les vacances (vendredi 20/12). Il renouvelle également la dotation permettant d'acheter soit un cadeau individuel aux enfants, soit un cadeau collectif par classe.

Le spectacle se déroulera le mardi 17 décembre après midi à la salle de Chassagne. Il sera assuré par la compagnie L'oiseau Lyre et aura pour titre : Ginkgo et la lanterne magique. C'est un spectacle de théâtre d'ombres et d'instruments de musique.

Spectacle Gérard Dalton à Rouvres en Plaine le 18 novembre, matin (sur le temps scolaire) : les enfants de l'école maternelle de Fauverney retrouveront les enfants de Rouvres et de Magny pour assister au spectacle de chansons proposé par monsieur Gérard Dalton. Le transport en bus est partagé avec l'école de Magny.

Piscine d'avril à fin juin: Chaque année, les élèves se rendent à la piscine olympique les jeudis de 14h à 14h40. Entrées et transport sont pris en charge par la commune. L'équipe enseignante l'en remercie. Les élèves de CE et CM se rendront cette année à la piscine afin de valider leur attestation du savoir nager, ce choix respectant les priorités d'âges académiques.

*Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement. Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.*

➤ **Questions parents d'élèves élus**

**Quelles sorties sont prévues durant l'année ?**

- Le projet de travailler à nouveau avec le GAEC Bourgogne plantes est d'actualité pour renouveler l'opération « cagette du potager », sans doute sous une autre forme mais avec des visites sur place.
- Chaque trimestre, monsieur Roy reçoit une programmation de films et courts métrages proposées par l'Eldorado. Cette dernière est attentivement étudiée et si, comme par le passé, une production correspond aux projets pédagogiques du moment, les élèves concernés pourraient se rendre à la projection.
- Des sorties de fin d'année seront prochainement étudiées par l'équipe pédagogique.

**Y-a-t-il des stages de remise à niveau aux vacances de Noël ?**

Non, les stages de remise à niveau sont proposés durant les vacances scolaires de printemps et d'été aux élèves des classes de CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, avant leur entrée en 6e.

Séance levée à 20h15

**Le président du Conseil d'école**

**Représentant des parents d'élèves élus**